

De la Gorce, P.M., *L'effort de défense de quelques grandes puissances : Union soviétique – États-Unis – République fédérale allemande – Grande-Bretagne*, Paris, Les Cahiers de la Fondation pour les études de défense nationale, no 1, 1975, 156 p.

Jean-René Chotard

Volume 7, Number 4, 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700738ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700738ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Chotard, J.-R. (1976). Review of [De la Gorce, P.M., *L'effort de défense de quelques grandes puissances : Union soviétique – États-Unis – République fédérale allemande – Grande-Bretagne*, Paris, Les Cahiers de la Fondation pour les études de défense nationale, no 1, 1975, 156 p.] *Études internationales*, 7(4), 633–634. <https://doi.org/10.7202/700738ar>

nationalisation » n'est pas rigoureux. Ils parlent d'un décalage quant au degré d'internationalisation au niveau du capital et au niveau du processus de production. Au niveau du capital, l'internationalisation veut dire développement des corporations multinationales : au niveau du processus de production, il veut dire uniformité technologique. Au niveau du processus de circulation, l'internationalisation veut dire à la fois uniformité de la structure de la consommation et prédominance du marché international sur les marchés nationaux. L'essor des minisidérurgies dans les années soixante résulte d'une diffusion internationale très rapide de connaissances technologiques et commerciales pour la fabrication de produits longs à bon marché qui ne supportent pas de frais de transport élevés. Dans ce cas, l'uniformité technologique augmente l'importance des marchés régionaux. C'est l'esprit entreprenant de grandes corporations privées qui a créé les minisidérurgies. En Grande-Bretagne, c'est l'entreprise publique qui a rendu difficile le démarrage de la minisidérurgie de Sheerness, vu la domination du marché des ferrailles par les accords entre la British Steel Corporation et les négociants.

H. R. C. WRIGHT

Économique,
Université McGill

DE LA GORCE, P. M., *L'effort de défense de quelques grandes puissances : Union soviétique - États-Unis - République fédérale allemande - Grande-Bretagne*, Paris, Les Cahiers de la Fondation pour les études de défense nationale, n° 1, 1975, 156p.

Ce cahier de la fondation pour les études de défense nationale dresse un état de la question pour quatre pays : États-

Unis, URSS, Grande-Bretagne et Allemagne fédérale. Il contient des chiffres sur les budgets que chacun consacre à sa défense et présente un tableau quantitatif des matériels et effectifs de chaque armée.

Ces données statistiques, qu'il est intéressant de trouver réunies dans un seul volume, sont placées dans le contexte des objectifs et possibilités de chaque État considéré. Successivement sont examinées les nécessités stratégiques, les contraintes budgétaires et la tolérance (quand elle est appréciable) des opinions publiques de chaque nation.

Les deux grandes puissances apparaissent impliquées dans des problèmes analogues qui commandent des solutions, c'est-à-dire des dépenses, voisines. Les efforts des É.-U. et de l'URSS s'équivalent donc, mais pour cette dernière le budget militaire est le double de celui des Américains, si on l'évalue en pourcentage par rapport au produit national brut. Pour les deux États, les termes d'un équilibre des forces se sont peu à peu définis. Désireux, l'un et l'autre, de jouer un rôle planétaire, ils se maintiennent à parité pour le secteur nucléaire, et la politique appelée « détente » leur permet de limiter les efforts en ce domaine. Dans les autres secteurs, chacun poursuit ce qui demeure une « course aux armements ». Ainsi les Soviétiques, supérieurs en armement terrestre, sont-ils moins forts pour certaines catégories des forces navales. Ces différences tiennent moins à des incapacités ou imprévoyances qu'à des particularités stratégiques. Si pour l'un et l'autre, en effet, l'Europe demeure le champ principal d'intérêt et de surveillance, l'URSS concentre le reste de ses forces sur l'Extrême- et le Proche-Orient, alors que les É.-U. veulent conserver une influence mondiale.

Beaucoup moins grands apparaissent les efforts de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne. La première ne jouit plus que d'un rôle d'ancienne grande puissance. Ses positions en Orient demeurent symboliques et onéreuses, elle planifie même un abandon

de ses bases méditerranéennes. Quant à l'Allemagne, marquée encore par les conséquences de 1945, la défense de son territoire constitue sa seule stratégie déclarée.

La politique militaire de ces deux nations ne se comprend, il est vrai, qu'en les replaçant dans le cadre de l'OTAN où elles apparaissent toutes deux dépendantes des É.-U. L'Allemagne ne saurait, pour un avenir prévisible, avoir d'autre fonction que celle d'une défense avancée de l'Occident. La Grande-Bretagne, malgré sa théorique autonomie nucléaire, dépend des Américains pour la livraison de certains matériels décisifs. L'une et l'autre font en quelque sorte figures d'annexes du grand appareil atlantique que domine le Pentagone.

Quelques distinctions demeurent cependant à formuler que l'auteur apporte judicieusement. Pour les quatre puissances présentées ici, « l'effort de défense » pèse inégalement. Pour les É.-U. et l'Allemagne, la puissance économique et (dans le cas de la seconde surtout) la prospérité rendent acceptables par les opinions publiques des budgets militaires importants. L'URSS et la Grande-Bretagne n'ont pas ces facilités. La première consacre à ses armées des sommes qui conditionnent, voire limitent son développement, à une époque où la population aspire à une élévation du niveau de vie. Pour la seconde, les multiples difficultés du pays impliquent des coupures du budget militaire. Jusqu'à maintenant la fermeture de quelques bases de l'océan Indien n'a apporté que des économies dérisoires. Le gouvernement britannique doit-il faire face à l'abandon de programmes de défense essentiels ? Si oui, la Grande-Bretagne s'inscrirait dans une direction opposée à la tendance plutôt croissante des autres budgets militaires mondiaux.

Qu'il s'agisse, en effet, de s'affirmer plus autonome, comme l'Allemagne, ou de se maintenir sur les positions acquises comme les deux grandes puissances, les dépenses militaires demeurent stables ou en léger accroissement. Dans les armements conven-

tionnels ou nucléaires, recherches et applications se font plus complexes et plus nombreuses. Autant que dans les grandes périodes de tension les budgets militaires ont pris durablement une apparence incompressible.

Jean-René CHOTARD

*Département d'histoire,
Université de Sherbrooke*

GREEN, L. C., *Law and Society*, New York et Leyden, 1975, xvii + 502p.

Voici une remarquable collection de onze essais d'un rare intérêt, que l'auteur avait publiés entre 1955 et 1975 sur des questions de droit interne et de droit international, et qu'il vient de mettre à jour. Certes, le titre de *Law and Society* est quelque peu trompeur si le lecteur s'attend à une analyse systématique des rapports réciproques entre le droit et la vie en société. Ce sujet n'est traité que dans la première monographie : « *Law and Morality in a Changing Society* » où l'auteur retrace les oscillations de la ligne de démarcation entre la règle morale et la règle de droit et, à l'aide d'une documentation jurisprudentielle digne d'un bénédictin, démontre, souvent avec humour, l'impact des mœurs changeantes sur l'évolution du droit positif, i.e. celui qu'énoncent les juges, notamment dans les domaines suivants : droit des minorités, droit de la famille, du mariage, de la personne, droit pénal, droit médical, droit de la guerre nucléaire. Les autres études sont consacrées à cinq sujets spécifiques du droit international public - « *Is International Law Law ?* » (chap. IV), « *The Impact of the New States on International Law* » (chap. V), « *The Individual in International Law* » (chap. VI), « *Human Rights and the General Principles of Law* » (chap. VII), « *The Right of Asylum in International Law* » (chap. VIII), « *Aftermath of Vietnam : Law and the Soldier* »